

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Teneur de Comptes Conservateur de Parts : **NATIXIS INTEREPARGNEAMUNDI ESR**
Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative de la société de gestion :

Ofi Invest Asset Management

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros

Siège social : 22 rue Vernier - 75017 Paris, France

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 384 940 342.

Ci-après dénommée la « Société de gestion »,

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :

- de divers accords de participation ;
- de divers plans d'épargne entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs d'entreprise, plans d'épargne pour la retraite collective de groupe, plans d'épargne inter-entreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs inter-entreprises ;

Dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du travail.

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé l'« Entreprise ».

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés (et anciens salariés, le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail et conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement du FCPE.

Dénomination

Le FCPE a pour dénomination : ES Ofi Invest Equilibre Monde

Objet

Le FCPE a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le FCPE ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne groupe, plan d'épargne pour la retraite collective d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, plan d'épargne inter-entreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif inter-entreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Objectif de gestion

Le FCPE est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Equilibre Monde. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : *« en investissant de manière discrétionnaire et active sur différentes classes d'actifs (actions, obligations) et en mettant en œuvre une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés actions et de taux internationaux, le FCP a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant :*

- 25% EURO STOXX® ;
- 25% MSCI World Ex EMU ;
- 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM Maître ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance de l'OPCVM Maître pourra être comparée, à posteriori, à celle de l'indice composite suivant :

- 25% EURO STOXX® : cet indice actions libellé en euro est composé des principales capitalisations de la zone Euro présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 25% MSCI World Ex EMU : cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI ;
- 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de son indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le FCPE, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Ofi Invest Equilibre Monde. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions, directement ou indirectement via l'investissement dans des OPC ou l'utilisation d'instruments dérivés. L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires et revues périodiquement par le gestionnaire.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible.

Le portefeuille du FCP pourra être exposé directement :

- Entre 0% et 70% de son actif net aux marchés d'actions français ou étrangers ;*
- Entre 30% et 100% de son actif net aux marchés de taux français ou étrangers, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.*

Il pourra également être exposé indirectement au moyen de parts ou actions d'OPC, entre 20% et 50% de l'actif net, ou d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra surpondérer l'une ou l'autre de ces catégories. Les convictions des gérants s'expriment toutefois essentiellement au sein des poches actions et taux par le biais de la sélection de titres. Ainsi, au sein de l'allocation obligataire, le gérant est susceptible, en fonction des configurations de marchés et de ses convictions, de sélectionner une part conséquente de titres de créance d'émetteurs privés.

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra surpondérer l'une ou l'autre de ces catégories. Les convictions des gérants s'expriment toutefois essentiellement au sein des poches actions et taux par le biais de la sélection de titres. Ainsi, au sein de l'allocation obligataire, le gérant est susceptible, en fonction des configurations de marchés et de ses convictions, de sélectionner une part conséquente de titres de créance d'émetteurs privés.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Poche « taux » :

Le portefeuille pourra être exposé entre 30% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs français ou étrangers (dont issus de pays émergents jusqu'à de 100% de l'actif net).

La fourchette de sensibilité du FCP aux sera comprise entre 0 et +8.

La poche "taux" sera structurée autour du processus suivant :

- Sélection sectorielle : analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;*
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;*
- Respect de la fourchette de sensibilité du FCP.*

Les titres seront libellés en euros entre 90% et 100% de l'actif et pourront être libellés en autres devises dans la limite de 10% de l'actif net.

Poche « actions » :

Le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 70% de l'actif net en actions et titres donnant accès, directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société, d'émetteurs français ou étrangers (dont issus des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net) de toutes devises.

La poche "actions" sera structurée autour du processus suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ **Actions et titres donnant accès au capital :**

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des actions japonaises cotées et des titres. Le portefeuille pourra être investi entre 0 et 70% de son actif net en actions et titres donnant directement et indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de grosses et moyennes capitalisations. Ils pourront être libellés en toutes devises. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro entre 90% et 100% de l'actif net, et en autres devises dans la limite de 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés d'émetteurs publics
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligation puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils appartiendront majoritairement au secteur public et pourront appartenir également au secteur privé.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra être investi entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	50%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices) et Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net, dans les conditions définies ci-après :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest Equilibre Monde, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié aux investissements en produits hybrides

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans d'autres OPC

Le FCP peut investir dans certains OPC pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). En outre, ces OPC peuvent avoir une liquidité faible.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

Durée de placement recommandée

8 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

- L'OPCVM Maître, anciennement Aviva Investors Valorisation, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Equilibre Monde M.
- Le FCPE nourricier, anciennement FCPE Aviva Investors Valorisation, a changé de dénomination au profit de ES Ofi Invest Equilibre Monde.
- Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCPE a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS pour l'ensemble des parts.

01/09/2023 :

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCPE et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le règlement du FCPE afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :
« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCPE à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCPE sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.
- **Mise à jour de l'article 9 du règlement du FCPE** : conformément aux conseils de surveillance des FCPE qui se sont tenus le 14 juin 2023, l'article 9 (Le Conseil de Surveillance) du règlement a été modifié afin d'harmoniser les modalités de la tenue des conseils de surveillance des fonds d'épargne salariale gérés par Ofi Invest Asset Management d'une part, et d'autre part, de simplifier la gestion logistique des conseils de surveillance compte tenu de la taille de ces derniers (notamment sur les règles du quorum, les modalités de participation par des moyens de visioconférence ou audioconférence, la fréquence des réunions et les règles de représentation).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE ES Ofi Invest Equilibre Monde est nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Equilibre Monde M.

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la duration, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la banque centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit IG, afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la banque centrale japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les Banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la duration. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

Performances

Sur la période, la performance de l'OPCVM Maître a été de 7,77% contre 8,39% pour son indice de référence composite (25% EURO STOXX® ; 25% MSCI World Ex EMU ; 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M PART C	FR0007069547	30/09/2022	29/09/2023	7,77%	8,39%	832,92 €	897,64 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCPE nourricier a quant à elle été de 5,73% pour la part A1, de 7,28% pour la part E1 et de 7,55% pour la part S.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE PART A1	QS0009122928	30/09/2022	29/09/2023	5,73%	8,39%	96,11 €	101,62 €
ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE PART E1	QS0009122936	30/09/2022	29/09/2023	7,28%	8,39%	934,35 €	1 002,39 €
ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE PART S	FR0014005BC7	30/09/2022	29/09/2023	7,55%	8,39%	209,12 €	224,91 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	481 502 223,57	488 654 692,35
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	92 708 777,86	74 415 099,25
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	78 088 812,97	55 923 891,98
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00B5M4WH52	ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	49 895 677,34	10 201 674,39
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE0000FCGYF9	INVESTCO MARKETS PLC INVECO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF	38 453 211,57	36 945 667,28
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BHZPJ908	ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	36 869 919,30	17 879 424,35
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	FR0011024249	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I	12 740 241,72	36 744 546,04
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BF11F565	ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	27 592 617,23	24 107 863,69
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	24 830 568,08	13 210 103,97
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	14 418 946,02	23 693 117,95

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE	OPC	FR0007069547	OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	3 205 142,94	3 912 533,90

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, ES Ofi Invest Equilibre Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du 29 septembre 2023 au niveau [3] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest Equilibre Monde M à savoir :

« Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans d'autres OPC

Le FCP peut investir dans certains OPC pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). En outre, ces OPC peuvent avoir une liquidité faible.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

Levier du FCPE au 29 septembre 2023

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [99,9%]
- Méthode de l'engagement [100%]

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : - o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. - o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes... ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : - o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : - o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. - o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. - o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. - o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : - o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : - o Respect des process extra-financier - o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : - o croissance des actifs ; - o parts de marché ; - o amélioration du mix produit ; - o diversification produits ; - o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété...	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients...	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : - o Comportement frauduleux ou erreur grave ; - o Non- respect des limites de risques ; - o Non-respect des process ; - o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

ES Ofi Invest Equilibre Monde n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que ES Ofi Invest Equilibre Monde ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST EQUILIBRE MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 12/01/2024 15:03:37



Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	56 522 855,84	53 137 680,63
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	56 522 855,84	53 137 680,63
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	56 522 855,84 ⁽¹⁾	53 137 680,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	7 109,31	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 109,31	-
Comptes financiers	68 776,60	1 451 893,64
Liquidités	68 776,60	1 451 893,64
Total de l'actif	56 598 741,75	54 589 574,27

(1) OPC maître

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	56 476 510,85	54 132 244,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	138 394,36	455 256,20
Résultat de l'exercice (a, b)	-22 739,89	-32 008,01
Total des capitaux propres	56 592 165,32	54 555 492,53
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 576,43	34 081,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 576,43	34 081,74
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	56 598 741,75	54 589 574,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21 933,36	208,76
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	21 933,36	208,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	4,22	7 397,87
Autres charges financières	-	-
Total (II)	4,22	7 397,87
Résultat sur opérations financières (I - II)	21 929,14	-7 189,11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	35 633,87	15 956,09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-13 704,73	-23 145,20
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-9 035,16	-8 862,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-22 739,89	-32 008,01

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à

- 0,15% TTC pour les parts S, pris en charge par l'entreprise

- 1,95% TTC pour les parts A1, pris en charge par le FCPE
- 0,55% TTC pour les parts E1, pris en charge par le FCPE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCPE lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCPE n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCPE.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, le FCPE supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects, calculés sur la base de l'actif net : 1,20% TTC maximum

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du FCPE.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds ainsi que les plus-values réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/09/2023 ⁽²⁾	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	54 555 492,53	66 319 341,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	2 981 603,01	3 885 464,76
dont participation ou compléments de participation	-	-
dont plan d'épargne ou intéressement	-	-
dont transferts	-	-
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	-	-
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-5 022 177,46	-7 470 112,74
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-	-
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-	-
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	150 415,01	473 459,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 341,25	-2 686,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 614,20	-538,00
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 950 492,41	-8 626 290,66
Différence d'estimation exercice N	2 220 696,37	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 729 796,04	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 704,73	-23 145,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	56 592 165,32	54 555 492,53

(2) Le détail des souscriptions et des rachats, n'étant pas disponible auprès de la société de gestion, n'est pas présenté. Ces données, fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité du fonds d'épargne salariale, ne sont pas auditées par le commissaire aux comptes.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	68 776,60	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68 776,60	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Souscriptions à recevoir	7 018,31
Autre	91,00 ⁽³⁾
Total créances	7 109,31
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-5 351,64
Rachats à payer	-1 224,79
Total dettes	-6 576,43
Total	532,88

(3) Reprise de provision commission mouvements

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A1	
Parts émises	14 731,0125
Parts rachetées	3 051,6186
Catégorie de parts S	
Parts émises	6 356,9280
Parts rachetées	20 920,5345
Catégorie de parts E1	
Parts émises	66,9214
Parts rachetées	37,0387

Commissions

Catégorie de parts A1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts S	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts E1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,71
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-(4)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts E1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) Les frais de gestion de la part S sont pris en charge par l'entreprise

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007069547	OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	62 968,29	897,64	56 522 855,84

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A1		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-42 864,68	-25 612,34
Total	-42 864,68	-25 612,34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-42 864,68	-25 612,34
Total	-42 864,68	-25 612,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts S		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	20 427,80	-6 815,76
Total	20 427,80	-6 815,76
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	20 427,80	-6 815,76
Total	20 427,80	-6 815,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts E1		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-303,01	420,09
Total	-303,01	420,09
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-303,01	420,09
Total	-303,01	420,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A1		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 454,94	11 123,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 454,94	11 123,31
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 454,94	11 123,31
Total	6 454,94	11 123,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts S		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	131 585,59	443 243,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	131 585,59	443 243,89
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	131 585,59	443 243,89
Total	131 585,59	443 243,89
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts E1		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	353,83	889,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	353,83	889,00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	353,83	889,00
Total	353,83	889,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	56 592 165,32	54 555 492,53	66 319 341,46	73 232 775,16	91 916 104,96
Nombre de titres					
Catégorie de parts A1	25 385,3643	13 705,9704	4 300,3391	-	430 158,8688
Catégorie de parts S	239 504,2420	254 067,8485	274 086,6896	350 123,7675	-
Catégorie de parts E1	143,9942	114,1115	12,2053	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	101,62	96,11	112,31 ⁽⁵⁾	-	213,67
Catégorie de parts S en EUR	224,91	209,12	240,15	209,16	-
Catégorie de parts E1 en EUR	1 002,39	934,35	1 069,45 ⁽⁶⁾	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	-1,43	-1,05	0,29	-	6,08
Catégorie de parts S en EUR	0,63	1,71	1,58	24,27	-
Catégorie de parts E1 en EUR	0,35	11,47	0,28	-	-

(5) La catégorie de parts A1 a été créée le 15/10/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts E1 a été créée le 08/12/2020 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			56 522 855,84	99,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			56 522 855,84	99,88
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	EUR	62 968,29	56 522 855,84	99,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			7 109,31	0,01
Dettes			-6 576,43	-0,01
Comptes financiers			68 776,60	0,12
ACTIF NET			56 592 165,32	100,00

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Equilibre Monde M

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007069547	Capitalisation	Capitalisation	Euro	500 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

En investissant de manière discrétionnaire et active sur différentes classes d'actifs (actions, obligations) et en mettant en œuvre une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés actions et de taux internationaux, le FCP a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant :

- 25% EURO STOXX® ;
- 25% MSCI World Ex EMU ;
- 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée, a posteriori, à celle de l'indice composite suivant :

- 25% EURO STOXX® : cet indice actions libellé en euro est composé des principales capitalisations de la zone Euro présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 25% MSCI World Ex EMU : cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors de la zone euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI ;
- 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions, directement ou indirectement via l'investissement dans des OPC ou l'utilisation d'instruments dérivés. L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires et revues périodiquement par le gestionnaire.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible.

Le portefeuille du FCP pourra être exposé directement :

- Entre 0% et 70% de son actif net aux marchés d'actions français ou étrangers ;
- Entre 30% et 100% de son actif net aux marchés de taux français ou étrangers, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Il pourra également être exposé indirectement au moyen de parts ou actions d'OPC, entre 20% et 50% de l'actif net, ou d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra surpondérer l'une ou l'autre de ces catégories. Les convictions des gérants s'expriment toutefois essentiellement au sein des poches actions et taux par le biais de la sélection de titres. Ainsi, au sein de l'allocation obligataire, le gérant est susceptible, en fonction des configurations de marchés et de ses convictions, de sélectionner une part conséquente de titres de créance d'émetteurs privés.

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra surpondérer l'une ou l'autre de ces catégories. Les convictions des gérants s'expriment toutefois essentiellement au sein des poches actions et taux par le biais de la sélection de titres. Ainsi, au sein de l'allocation obligataire, le gérant est susceptible, en fonction des configurations de marchés et de ses convictions, de sélectionner une part conséquente de titres de créance d'émetteurs privés.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Poche « taux » :

Le portefeuille pourra être exposé entre 30% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs français ou étrangers (dont issus de pays émergents jusqu'à 100% de l'actif net).

La fourchette de sensibilité du FCP aux sera comprise entre 0 et +8.

La poche "taux" sera structurée autour du processus suivant :

- Sélection sectorielle : analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;
- Respect de la fourchette de sensibilité du FCP.

Les titres seront libellés en euros entre 90% et 100% de l'actif et pourront être libellés en autres devises dans la limite de 10% de l'actif net.

Poche « actions » :

Le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 70% de l'actif net en actions et titres donnant accès, directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société, d'émetteurs français ou étrangers (dont issus des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net) de toutes devises.

La poche "actions" sera structurée autour du processus suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net dans des actions japonaises cotées et des titres. Le portefeuille pourra être investi entre 0 et 70% de son actif net en actions et titres donnant directement et indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de grosses et moyennes capitalisations. Ils pourront être libellés en toutes devises. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro entre 90% et 100% de l'actif net, et en autres devises dans la limite de 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés d'émetteurs publics
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligation puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils appartiendront majoritairement au secteur public et pourront appartenir également au secteur privé.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra être investi entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	50%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices) et Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net, dans les conditions définies ci-après :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié aux investissements en produits hybrides

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans d'autres OPC

Le FCP peut investir dans certains OPC pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). En outre, ces OPC peuvent avoir une liquidité faible.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à huit ans

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

- Le FCP, anciennement Aviva Investors Valorisation, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Equilibre Monde M.
- Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée.

01/09/2023 :

Mise à jour de la documentation réglementaire : modification DIC PRIIPS, ajout d'un avertissement sur les gates + modification de calcul de la valeur liquidative.

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCP et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus du FCP afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :
« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la duration, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la banque centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit IG, afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la banque centrale japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les Banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la duration. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 7,77% contre 8,39% pour son indice de référence composite (25% EURO STOXX® ; 25% MSCI World Ex EMU ; 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M PART C	FR0007069547	30/09/2022	29/09/2023	7,77%	8,39%	832,92 €	897,64 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	481 502 223,57	488 654 692,35
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	92 708 777,86	74 415 099,25
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	78 088 812,97	55 923 891,98
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00B5M4WH52	ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	49 895 677,34	10 201 674,39
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE0000FCGYF9	INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF	38 453 211,57	36 945 667,28
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BHZPJ908	ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	36 869 919,30	17 879 424,35
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	FR0011024249	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I	12 740 241,72	36 744 546,04
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BF11F565	ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	27 592 617,23	24 107 863,69
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	24 830 568,08	13 210 103,97
OFI INVEST EQUILIBRE MONDE M	OPC	IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	14 418 946,02	23 693 117,95

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : 243 607 395,43 euros
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 840 460 284 euros
- Options : 2 676 610 026,39 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Ofi Invest Equilibre Monde M n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : - o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. - o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes... ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : - o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : - o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. - o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. - o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. - o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : - o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : - o Respect des process extra-financier - o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : - o croissance des actifs ; - o parts de marché ; - o amélioration du mix produit ; - o diversification produits ; - o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété...	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients...	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : - o Comportement frauduleux ou erreur grave ; - o Non- respect des limites de risques ; - o Non-respect des process ; - o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Equilibre Monde M n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Equilibre Monde M ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Ofi Invest Equilibre Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier

75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest Equilibre Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Equilibre Monde M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Equilibre Monde M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 321 369 302,34	1 136 815 491,96
Actions et valeurs assimilées	240 969 601,60	212 261 178,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	240 969 601,60	212 261 178,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	444 329 597,76	400 592 332,24
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	444 329 597,76	400 592 332,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	618 679 874,05	515 202 824,14
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	618 679 874,05	515 202 824,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	17 390 228,93	8 759 157,39
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	17 390 228,93	8 759 157,39
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	256 444 038,84	121 608 719,29
Opérations de change à terme de devises	243 607 395,43	107 779 550,89
Autres	12 836 643,41	13 829 168,40
Comptes financiers	3 587 046,97	3 017 945,70
Liquidités	3 587 046,97	3 017 945,70
Total de l'actif	1 581 400 388,15	1 261 442 156,95

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	1 328 391 426,80	1 112 377 303,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-17 795 204,55	9 194 646,06
Résultat de l'exercice (a, b)	10 069 042,74	6 871 865,41
Total des capitaux propres	1 320 665 264,99	1 128 443 815,41
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	16 054 982,40	8 618 493,68
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	16 054 982,40	8 618 493,68
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 054 982,40	8 618 493,68
Autres opérations	-	-
Dettes	243 716 351,83	123 941 079,95
Opérations de change à terme de devises	240 030 230,15	109 896 945,21
Autres	3 686 121,68	14 044 134,74
Comptes financiers	963 788,93	438 767,91
Concours bancaires courants	963 788,93	438 767,91
Emprunts	-	-
Total du passif	1 581 400 388,15	1 261 442 156,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 634 208 210,53	18 834 640,00
ACTIONS	25 736 755,61	-
VENTE - FUTURE - EMINI RUSSEL	25 736 755,61	-
TAUX	1 608 471 454,92	18 834 640,00
- FUTURE - Marche a terme ferme	-	18 834 640,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	5 486 500,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-OAT	246 400,00	-
VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA	171 229 338,84	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024.09	316 926 981,82	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09	1 061 597 746,60	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	52 984 487,66	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 882 867 121,09	477 411 671,26
ACTIONS	73 705 242,50	20 079 325,60
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	34 893 200,00	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI	38 812 042,50	-
- OPTION - Marche a terme conditionnel	-	20 079 325,60
TAUX	1 809 161 878,59	457 332 345,66
- FUTURE - Marche a terme ferme	-	457 332 345,66
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	3 704 000,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	36 919 680,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	2 936 640,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	118 215 632,93	-
ACHAT - FUTURE - SHORT EURO-BTP	312 450,00	-
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	363 970 245,04	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND C 1223	38 002 420,31	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	61 641 108,18	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	1 183 459 702,13	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	550 020,42	16 309,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 656 456,65	7 876 036,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 924 771,33	4 899 690,72
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	16 131 248,40	12 792 036,76
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	170 004,70	98 889,80
Autres charges financières	-	28 994,53
Total (II)	170 004,70	127 884,33
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 961 243,70	12 664 152,43
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 260 924,89	6 060 152,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	9 700 318,81	6 603 999,71
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	368 723,93	267 865,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	10 069 042,74	6 871 865,41

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Le FCP est valorisé sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Maître..

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,20 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	1 128 443 815,41	1 207 799 651,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	184 456 407,50	149 847 474,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-80 355 143,59	-60 666 230,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 965 128,50	39 645 676,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 063 310,17	-31 002 726,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	74 632 560,63	59 951 030,72
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-80 546 216,21	-65 676 565,86
Frais de transaction	-1 305 157,80	-564 456,84
Différences de change	2 885 464,54	3 351 180,80
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	91 781 397,10	-176 445 006,51
Différence d'estimation exercice N	94 455 392,64	
Différence d'estimation exercice N - 1	2 673 995,54	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-929 999,73	-4 400 212,35
Différence d'estimation exercice N	-1 162 323,55	
Différence d'estimation exercice N - 1	-232 323,82	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 700 318,81	6 603 999,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 320 665 264,99	1 128 443 815,41

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	444 329 597,76	33,64
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	444 329 597,76	33,64
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	3 417 633 333,51	258,78
Actions	99 441 998,11	7,53
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	389 281 365,21	29,48	55 048 232,55	4,17	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	3 587 046,97	0,27
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	963 788,93	0,07
Hors-bilan								
Opérations de couverture	176 962 238,84	13,40	-	-	1 431 509 216,08	108,39	-	-
Autres opérations	564 061 068,28	42,71	-	-	1 245 100 810,31	94,28	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 476 939,67	0,11	11 479 024,82	0,87	59 522 758,09	4,51	91 122 229,77	6,90	280 728 645,41	21,26
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 587 046,97	0,27	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	963 788,93	0,07	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	1 431 509 216,08	108,39	-	-	-	-	176 962 238,84	13,40
Autres opérations	-	-	1 245 100 810,31	94,28	364 282 695,04	27,58	3 704 000,00	0,28	196 074 373,23	14,85

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	28 438,73	0,00	1 721 315,06	0,13	4 505 690,98	0,34
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	65 819 376,82	4,98	51 021 964,61	3,86	-	-	31 767 652,20	2,41
Comptes financiers	-	-	-	-	337 885,94	0,03	2 916 902,61	0,22
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	61 973 197,40	4,69	16 909 570,10	1,28	26 166 375,16	1,98	-	-
Comptes financiers	960 742,19	0,07	139,78	0,00	-	-	2 906,96	0,00

Répartition par devise (suite)

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	1 628 475 310,53	123,31	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 685 885 518,17	127,65	-	-	-	-	118 215 632,93	8,95

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	139 167 675,79
Contrepartie vente à terme de devises	104 439 719,64
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	12 689 674,24
Coupons à recevoir	146 969,17
Total créances	256 444 038,84
Dettes	
Vente à terme de devises	-105 049 142,66
Contrepartie achat à terme de devises	-134 981 087,49
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-515 264,43
Collatéral espèces reçu	-3 120 000,00
Provision commission de mouvement	-50 857,25
Total dettes	-243 716 351,83
Total	12 727 687,01

Souscriptions rachats

Parts émises	206 347,9760
Parts rachetées	89 875,5309

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO007017488	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	316 231,49	587,22	185 697 455,56
FRO000291528	OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA D	34 370,00	323,34	11 113 195,80
FRO007478052	OFI INVEST ASIE	27 698,00	234,93	6 507 091,14
FRO010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	23,17	1 406 170,50	32 580 970,49
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO R	5 649,00	1 443,36	8 153 540,64
FRO010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	1 184,00	19 164,32	22 690 554,88
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	4 502,00	1 278,01	5 753 601,02
FRO01400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	60 456,00	107,16	6 478 464,96
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	2 108,00	9 972,38	21 021 777,04
FRO010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	405,00	20 478,56	8 293 816,80
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	7 137,00	1 063,65	7 591 270,05
	<i>Sous-total</i>			<i>315 881 738,38</i>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10 069 042,74	6 871 865,41
Total	10 069 042,74	6 871 865,41
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 069 042,74	6 871 865,41
Total	10 069 042,74	6 871 865,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 795 204,55	9 194 646,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17 795 204,55	9 194 646,06
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 795 204,55	9 194 646,06
Total	-17 795 204,55	9 194 646,06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	1 320 665 264,99	1 128 443 815,41	1 207 799 651,32	1 030 680 578,27	991 460 198,76
Nombre de titres					
Parts	1 471 262,0969	1 354 789,6518	1 258 102,9618	1 234 355,4064	1 161 947,5412
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	897,64	832,92	960,01	834,99	853,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-5,25	11,85	50,75	0,10	20,12

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			240 969 601,60	18,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			240 969 601,60	18,25
A.P. MOELLER-MAERSK B	DKK	6,00	10 246,75	0,00
ABB LTD-NOM	CHF	488,00	16 526,15	0,00
ADYEN BV	EUR	1 205,00	850 368,50	0,06
AIR LIQUIDE	EUR	30 893,00	4 937 937,12	0,37
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	EUR	1,00	159,84	0,00
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	31 852,00	4 044 566,96	0,31
AIXTRON	EUR	370,00	12 883,40	0,00
ALLIANZ SE-NOM	EUR	25 229,00	5 694 185,30	0,43
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	20 444,00	1 171 032,32	0,09
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	33 640,00	1 766 436,40	0,13
ARCADIS NV	EUR	6 545,00	278 817,00	0,02
ARCELORMITTAL SA	EUR	25 475,00	605 668,13	0,05
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	24,00	9 540,00	0,00
ASML HOLDING N.V.	EUR	20 536,00	11 481 677,60	0,87
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	53 505,00	1 036 124,33	0,08
ATLAS COPCO AB	SEK	934,00	11 956,66	0,00
AUTOSTORE HOLDINGS LTD	NOK	4 133,00	5 552,37	0,00
AXA SA	EUR	163 951,00	4 620 139,18	0,35
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	505 989,00	3 901 175,19	0,30
BANCO SANTANDER SA	EUR	976 295,00	3 532 723,46	0,27
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	5 260,00	506 958,80	0,04
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	107,00	9 951,00	0,00
BEIERSDORF	EUR	15 425,00	1 884 163,75	0,14
BNP PARIBAS	EUR	79 537,00	4 806 420,91	0,36
BRENNTAG AG	EUR	17 751,00	1 304 343,48	0,10
CAIXABANK	EUR	458 042,00	1 734 147,01	0,13
CAP GEMINI SE	EUR	22 932,00	3 802 125,60	0,29
CARLSBERG B	DKK	5 563,00	664 993,72	0,05
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	35 419,00	1 167 764,43	0,09
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	105 765,00	3 074 588,55	0,23
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	56 879,00	3 235 277,52	0,24
CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	EUR	426,00	10 394,40	0,00
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	39 891,00	1 309 222,62	0,10
DANONE SA	EUR	51 944,00	2 714 593,44	0,21
DASSAULT AVIATION SA	EUR	93,00	16 591,20	0,00
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	367,00	12 953,27	0,00
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	4 349,00	711 931,30	0,05
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	EUR	52 436,00	393 584,62	0,03
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	22 141,00	853 203,44	0,06
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	159 218,00	3 163 343,22	0,24

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DSV A/S	DKK	75,00	13 266,06	0,00
E.ON SE	EUR	312 330,00	3 498 096,00	0,26
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	358 876,00	1 412 535,94	0,11
EDP RENOVAVEIS	EUR	529,00	8 207,44	0,00
EIFFAGE	EUR	12 284,00	1 106 051,36	0,08
ELIA GROUP SA	EUR	114,00	10 562,10	0,00
ENDESA	EUR	716,00	13 800,90	0,00
ENEL SPA	EUR	780 001,00	4 539 605,82	0,34
ENGIE SA	EUR	230 476,00	3 348 816,28	0,25
ENI SPA	EUR	129 718,00	1 978 977,81	0,15
EQUINOR ASA	NOK	341,00	10 628,63	0,00
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	21 968,00	3 628 234,88	0,27
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	51 756,00	896 672,70	0,07
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	47 741,00	1 406 449,86	0,11
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	911,00	12 790,44	0,00
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	111,00	12 931,50	0,00
HENSOLDT AG	EUR	400,00	11 176,00	0,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 126,00	1 947 754,80	0,15
HEXAGON AB	SEK	1 205,00	9 782,47	0,00
IBERDROLA SA	EUR	143 615,00	1 521 600,93	0,12
IMI PLC	GBP	687,00	12 466,43	0,00
INDITEX	EUR	106 958,00	3 774 547,82	0,29
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	96 790,00	3 034 850,45	0,23
ING GROUP NV	EUR	366 069,00	4 594 165,95	0,35
ITALGAS SPA	EUR	2 536,00	12 304,67	0,00
KBC GROUPE	EUR	27 636,00	1 634 393,04	0,12
KERING	EUR	1 380,00	596 022,00	0,05
KERRY GROUP A	EUR	10 012,00	783 649,95	0,06
KION GROUP	EUR	236,00	8 588,04	0,00
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	313,00	12 257,73	0,00
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	70 443,00	2 009 034,36	0,15
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	428 338,00	1 335 986,22	0,10
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	7 403,00	483 712,02	0,04
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	1 196,00	16 337,36	0,00
LOREAL SA	EUR	14 792,00	5 816 214,40	0,44
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	16 975,00	12 160 890,00	0,92
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	50 195,00	3 307 348,55	0,25
MERCK KGAA	EUR	10 982,00	1 736 803,30	0,13
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	9 790,00	1 681 432,50	0,13
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	16 172,00	5 969 085,20	0,45
NESTE CORPORATION	EUR	49 358,00	1 585 872,54	0,12
NIBE INDUSTRIER AB B	SEK	1 024,00	6 391,93	0,00
NOKIA OYJ	EUR	394 637,00	1 408 064,82	0,11
NORDEA BANK ABP	EUR	107 674,00	1 121 101,69	0,08
NOVARTIS AG-NOM	CHF	17 590,00	1 704 788,91	0,13

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NOVO NORDISK AS	DKK	28 870,00	2 492 878,24	0,19
OMV AG	EUR	195,00	8 837,40	0,00
PANDORA AB	DKK	12 515,00	1 227 836,13	0,09
PERNOD RICARD	EUR	10 121,00	1 597 599,85	0,12
PROSUS N V	EUR	48 012,00	1 340 495,04	0,10
PRYSMIAN SPA	EUR	66 209,00	2 525 873,35	0,19
PUBLICIS GROUPE	EUR	42 799,00	3 071 256,24	0,23
QIAGEN NV	EUR	33 170,00	1 269 415,90	0,10
QINETIQ GROUP	GBP	3 820,00	13 995,80	0,00
REDEIA CORPORACION SA	EUR	981,00	14 612,00	0,00
REPSOL	EUR	36 433,00	567 261,81	0,04
REXEL	EUR	42 147,00	897 731,10	0,07
SAAB B	SEK	290,00	14 037,99	0,00
SAFRAN	EUR	8 700,00	1 293 168,00	0,10
SANOFI	EUR	70 978,00	7 202 847,44	0,55
SAP SE	EUR	65 122,00	7 998 284,04	0,61
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	41 948,00	6 584 997,04	0,50
SIEMENS AG-NOM	EUR	46 968,00	6 371 678,88	0,48
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	16 411,00	787 728,00	0,06
SIGNIFY NV	EUR	15 489,00	395 124,39	0,03
SMITHS GROUP	GBP	749,00	14 031,88	0,00
SNAM RETE GAS	EUR	3 148,00	14 005,45	0,00
SOCIETE GENERALE A	EUR	32 295,00	744 238,28	0,06
SOLVAY	EUR	20 620,00	2 162 007,00	0,16
SPECTRIS	GBP	351,00	13 806,92	0,00
SPIE SA	EUR	33 503,00	922 002,56	0,07
STELLANTIS NV	EUR	141 184,00	2 569 831,17	0,19
STMICROELECTRONICS NV	EUR	67 694,00	2 774 438,59	0,21
TELEFONICA SA	EUR	319 185,00	1 234 607,58	0,09
TELEPERFORMANCE SE	EUR	4 479,00	534 792,60	0,04
TERNA SPA	EUR	2 049,00	14 605,27	0,00
THALES SA	EUR	19 002,00	2 529 166,20	0,19
THYSSENKRUPP AG	EUR	75 776,00	547 557,38	0,04
TOTAL ENERGIES SE	EUR	152 138,00	9 479 718,78	0,72
UNICREDIT SPA	EUR	229 481,00	5 216 103,13	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	42 587,00	1 168 161,41	0,09
VINCI SA	EUR	41 208,00	4 327 664,16	0,33
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	74 706,00	1 704 043,86	0,13
WACKER CHEMIE	EUR	87,00	11 801,55	0,00
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	32 733,00	3 752 838,45	0,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			444 329 597,76	33,64
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			444 329 597,76	33,64
ABBVIE INC 0.75% 18/11/2027	EUR	1 300 000,00	1 160 724,23	0,09

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	EUR	485 000,00	390 340,22	0,03
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	EUR	700 000,00	649 381,97	0,05
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	EUR	807 000,00	803 060,52	0,06
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1.125% 11/01/2029	EUR	800 000,00	638 902,25	0,05
AKER BP ASA 1.125% 12/05/2029	EUR	952 000,00	795 925,53	0,06
ALLIANZ FINANCE II B V 0.5% 14/01/2031	EUR	300 000,00	239 825,71	0,02
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	EUR	1 200 000,00	1 224 562,56	0,09
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	EUR	700 000,00	695 864,91	0,05
ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	EUR	2 600 000,00	2 377 776,30	0,18
ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047	EUR	400 000,00	422 189,42	0,03
AXA SA VAR 10/07/2042	EUR	700 000,00	526 431,16	0,04
AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	EUR	300 000,00	305 193,29	0,02
AXA TF/TV PERP	EUR	900 000,00	909 062,26	0,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	EUR	500 000,00	485 399,39	0,04
BANCO BILBAO VIZCZYX ARG VAR 16/01/2030	EUR	1 000 000,00	948 273,29	0,07
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	EUR	800 000,00	843 563,51	0,06
BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	EUR	400 000,00	390 264,89	0,03
BANCO SANTANDER SA VAR 27/09/2026	EUR	1 600 000,00	1 579 830,82	0,12
BANCO SATANDER SAC0.2% 11/02/2028	EUR	800 000,00	676 761,75	0,05
BANK OF AMERICA CORP VAR 07/02/2025	EUR	500 000,00	499 580,92	0,04
BANK OF AMERICA VAR 26/10/2031	EUR	1 000 000,00	771 537,89	0,06
BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	EUR	900 000,00	822 266,93	0,06
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	EUR	700 000,00	568 922,67	0,04
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	EUR	400 000,00	351 247,39	0,03
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	EUR	1 207 000,00	1 074 282,93	0,08
BARCLAYS PLC VAR 28/01/2028	EUR	426 000,00	379 224,69	0,03
BARCLAYS PLC VAR 31/01/2027	EUR	588 000,00	576 054,82	0,04
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	EUR	1 300 000,00	1 298 795,94	0,10
BEVCO LUX SARL 1% 16/1/2030	EUR	516 000,00	405 172,53	0,03
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS EUROPEAN HOLD 1.625% 20/04/2030	EUR	579 000,00	435 263,38	0,03
BMW FINANCE NV 1.0% 22/05/2028	EUR	157 000,00	139 210,52	0,01
BMW US CAPITAL LLC 1% 20/04/2027	EUR	43 000,00	39 245,48	0,00
BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	EUR	600 000,00	525 729,53	0,04
BNP PARIBAS VAR 23/01/2027	EUR	300 000,00	287 966,84	0,02
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	EUR	1 600 000,00	1 461 415,87	0,11
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	EUR	940 000,00	852 561,92	0,06
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	1 234 000,00	788 414,26	0,06
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	928 000,00	392 727,44	0,03
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	EUR	1 269 000,00	1 267 159,33	0,10
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	EUR	2 500 000,00	2 222 589,75	0,17
BPCE SA VAR 02/02/2034	EUR	200 000,00	165 674,14	0,01
BPCE SA VAR 25/01/2035	EUR	1 500 000,00	1 493 824,73	0,11
BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	EUR	1 100 000,00	1 108 263,71	0,08
BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	EUR	800 000,00	682 944,00	0,05

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	11 900 000,00	11 694 967,89	0,89
BRENTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	EUR	900 000,00	715 175,01	0,05
BRITISH SKY BROADCASTING GROUP P.L.C. 2.5% 15/09/2026EMTN	EUR	1 000 000,00	960 359,51	0,07
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC 2.75% 30/08/2027	EUR	1 022 000,00	973 643,71	0,07
BTF 0% 25/05/2032	EUR	4 380 000,00	3 305 498,40	0,25
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	1 188 000,00	983 053,03	0,07
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	1 297 000,00	595 660,22	0,05
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038	EUR	2 730 000,00	2 100 086,51	0,16
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	2 500 000,00	1 869 242,93	0,14
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	2 220 000,00	1 723 650,58	0,13
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	EUR	1 880 000,00	1 407 083,33	0,11
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	EUR	2 080 000,00	1 665 760,43	0,13
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	2 239 000,00	1 274 192,02	0,10
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	EUR	4 960 000,00	4 232 020,53	0,32
CADENT FINANCE PLC 4.25% 05/07/2029	EUR	988 000,00	988 405,89	0,07
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 21/09/2027	EUR	300 000,00	265 503,89	0,02
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 31/10/2028	EUR	400 000,00	434 619,62	0,03
CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	EUR	1 800 000,00	1 813 756,52	0,14
CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	EUR	900 000,00	966 763,55	0,07
CIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23/03/2026	EUR	900 000,00	850 583,80	0,06
CITIGROUP TF/TV 25/02/2030	EUR	600 000,00	611 157,86	0,05
CK HUTCHISON GROUP 1.125% 17/10/2028	EUR	800 000,00	697 758,79	0,05
COCA COLA CO THE 0.4% 06/05/2030	EUR	637 000,00	515 459,98	0,04
COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	EUR	723 000,00	538 975,92	0,04
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	EUR	1 000 000,00	864 584,11	0,07
COMCAST CORP 0% 14/09/2026	EUR	1 124 000,00	1 002 709,16	0,08
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	EUR	800 000,00	799 638,03	0,06
COVIVIO 1.125% 17/09/2031	EUR	2 000 000,00	1 560 203,61	0,12
CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	EUR	2 900 000,00	2 539 296,41	0,19
CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	EUR	600 000,00	523 112,07	0,04
CRED AGRICOLE SA VAR 22/04/2026	EUR	700 000,00	667 044,61	0,05
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	EUR	1 500 000,00	1 134 295,07	0,09
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 20/04/2028	EUR	1 500 000,00	1 263 106,23	0,10
CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	EUR	800 000,00	767 599,01	0,06
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07/05/2027	EUR	300 000,00	268 479,65	0,02
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.25% 01/06/2026	EUR	800 000,00	786 288,74	0,06
CREDIT MUTUTEL ARKEA 3.375% 19/09/2027	EUR	300 000,00	290 436,30	0,02
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	EUR	2 000 000,00	1 809 779,13	0,14
DAIMLER AG 0.75% 10/09/2030	EUR	337 000,00	273 422,02	0,02
DAIMLER AG 1.375% 11/05/2028	EUR	300 000,00	271 373,22	0,02
DANONE SA 3.47% 22/05/2031	EUR	600 000,00	587 600,62	0,04
DEUTSCHE BANK AG 4% 29/11/2027	EUR	300 000,00	307 492,03	0,02
DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	EUR	1 800 000,00	1 742 949,25	0,13

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	EUR	400 000,00	362 193,64	0,03
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	EUR	600 000,00	470 158,43	0,04
DIAGEO FINANCE PLC 1.5% 22/10/2027	EUR	900 000,00	837 269,26	0,06
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	685 000,00	689 239,06	0,05
E ON SE 3.75% 01/03/2029	EUR	928 000,00	919 700,03	0,07
EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	EUR	700 000,00	669 991,10	0,05
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.25% 25/01/2032	EUR	700 000,00	700 585,22	0,05
ENEL FINANCE 0% 17/06/2027	EUR	300 000,00	258 420,00	0,02
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 28/05/2029	EUR	250 000,00	203 552,87	0,02
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	500 000,00	412 304,60	0,03
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	400 000,00	294 692,30	0,02
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	EUR	500 000,00	499 665,78	0,04
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 200 000,00	1 070 395,48	0,08
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	EUR	2 000 000,00	1 966 332,88	0,15
ENI SPA VARIABLE PERPTIAL CORP 2%	EUR	938 000,00	811 664,06	0,06
EON SE 0.375% 29/09/2027	EUR	900 000,00	787 761,89	0,06
ERSTE GROUP BANK AG 0.875% 13/05/2027	EUR	100 000,00	89 652,87	0,01
ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	EUR	1 000 000,00	919 572,08	0,07
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27/11/2027	EUR	1 000 000,00	876 164,93	0,07
ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	EUR	932 000,00	906 848,68	0,07
EUROGRID GMBH 3.722% 27/04/2030	EUR	1 400 000,00	1 380 973,08	0,10
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	158 000,00	68 122,80	0,01
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	119 612,00	79 708,37	0,01
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	3 300 000,00	3 264 634,57	0,25
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	EUR	500 000,00	461 594,93	0,03
EXOR SPA 2.5% 08/10/2024	EUR	200 000,00	201 377,51	0,02
FCA BANK SPA IRELAND 0.5% 13/09/2024	EUR	500 000,00	482 426,61	0,04
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	EUR	5 290 000,00	5 192 981,40	0,39
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	4 729 583,00	3 386 050,36	0,26
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	EUR	2 830 000,00	2 677 210,24	0,20
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	2 460 000,00	2 276 449,18	0,17
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	1 960 000,00	2 032 501,58	0,15
FERDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2050	EUR	1 068 301,00	487 967,85	0,04
FIDELITY NATL INFO SERV 2.0% 21/05/2030	EUR	2 100 000,00	1 835 855,80	0,14
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	580 000,00	509 260,82	0,04
FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	EUR	164 000,00	137 147,31	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	263 000,00	210 300,06	0,02
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	EUR	419 000,00	274 710,65	0,02
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	EUR	310 000,00	124 193,45	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	EUR	820 000,00	466 461,97	0,04
FRANCE 0% 25/02/2026	EUR	5 270 000,00	4 880 599,70	0,37
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	3 560 000,00	2 839 740,80	0,22
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	3 210 992,00	1 942 295,72	0,15
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	307 505,00	96 125,12	0,01

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	3 275 812,00	1 753 169,11	0,13
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	16 820 000,00	14 568 131,97	1,10
FRANCE 0.75% 25/05/2028	EUR	4 160 000,00	3 745 599,21	0,28
FRANCE 1% 25/11/2025	EUR	1 120 000,00	1 077 426,50	0,08
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	1 680 000,00	1 358 992,39	0,10
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	11 564 148,00	10 297 397,96	0,78
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	3 237 256,00	2 005 800,10	0,15
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	1 700 000,00	1 325 237,42	0,10
FRANCE 1.75% 25/11/2024	EUR	1 220 000,00	1 213 801,06	0,09
FRANCE 4.25% 10/25/2023	EUR	1 420 000,00	1 476 939,67	0,11
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	4 103 907,00	1 889 662,14	0,14
FRANCE OAT 2.25 05/25/2024	EUR	1 100 000,00	1 098 507,61	0,08
FRANCE OAT 25/05/2045	EUR	600 000,00	557 881,51	0,04
FRANCE REPUBLIC 0% 25/02/2027	EUR	1 900 000,00	1 708 499,00	0,13
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	EUR	7 870 000,00	7 204 174,28	0,55
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	EUR	1 830 000,00	1 708 999,70	0,13
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	586 566,00	277 260,61	0,02
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	2 362 317,00	1 816 773,06	0,14
FRENCH REPUBLIC 1.75% 25/05/2066	EUR	410 000,00	239 691,60	0,02
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	178 065,00	127 909,16	0,01
GECINA 0.875% 30/06/2036	EUR	1 200 000,00	789 805,41	0,06
GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	EUR	603 000,00	606 308,97	0,05
GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.25% 21/05/2026	EUR	400 000,00	377 288,26	0,03
GOLDMAN SACHS GROUP INC 3.375% 27/03/2025	EUR	500 000,00	503 570,25	0,04
GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	EUR	300 000,00	280 172,98	0,02
GSK CAPITAL BV 3% 28/11/2027	EUR	848 000,00	848 184,24	0,06
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.75% 06/09/2029	EUR	749 000,00	492 035,54	0,04
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	500 000,00	429 185,68	0,03
IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000,00	548 069,97	0,04
IBM CORP 0.65% 11/02/2032	EUR	2 000 000,00	1 527 874,25	0,12
IBM CORP 1.75% 31/01/2031	EUR	600 000,00	520 941,95	0,04
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	EUR	500 000,00	386 376,44	0,03
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2% 24/06/2032	EUR	700 000,00	589 532,39	0,04
ING GROEP INV VAR 13/11/2030	EUR	1 300 000,00	1 190 483,73	0,09
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	600 000,00	576 048,48	0,04
ING GROEP VAR 22/03/2030	EUR	700 000,00	669 799,02	0,05
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	EUR	1 300 000,00	1 245 458,46	0,09
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	EUR	296 000,00	294 262,76	0,02
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	EUR	1 300 000,00	1 335 856,49	0,10
IRELAND 0.2% 15/05/2027	EUR	1 170 000,00	1 055 223,58	0,08
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	292 435,00	185 850,83	0,01
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	3 720 000,00	3 038 525,05	0,23
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	920 000,00	556 429,32	0,04
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	EUR	2 080 000,00	1 758 626,74	0,13
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	24 990 000,00	23 128 394,40	1,75

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	449 000,00	278 672,12	0,02
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	17 904 000,00	13 661 063,48	1,03
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	3 728 000,00	3 117 987,97	0,24
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	7 350 000,00	7 285 065,95	0,55
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	3 541 000,00	3 348 579,16	0,25
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	3 141 000,00	2 897 763,19	0,22
ITALIAN REPUBLIC 5.75% 01/02/2033	EUR	320 000,00	349 780,40	0,03
ITALIAN REPUBLIC 6% 01/05/2031	EUR	1 140 000,00	1 284 542,58	0,10
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	EUR	1 700 000,00	1 562 951,06	0,12
JP MORGAN CHASE AND CO VAR 23/03/2030	EUR	537 000,00	478 528,74	0,04
JPMORGAN CHASE & CO 1.50% 29/10/2026	EUR	1 700 000,00	1 603 034,56	0,12
JYSKE BANK AS 5.50% 16/11/2027	EUR	1 096 000,00	1 173 859,69	0,09
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	EUR	2 300 000,00	2 005 685,07	0,15
KFW 0% 09/11/2028	EUR	986 000,00	833 495,38	0,06
KFW 0% 15/09/2031	EUR	1 329 000,00	1 023 343,29	0,08
KFW 0.375% 20/05/2036	EUR	872 000,00	596 843,40	0,05
KFW 0.75% 15/01/2029	EUR	75 000,00	66 126,23	0,01
KFW VAR 30/04/2027	EUR	1 414 000,00	1 255 151,24	0,10
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	3 730 000,00	3 290 195,70	0,25
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	702 061,00	538 459,73	0,04
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	422 961,00	144 846,90	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	2 910 000,00	2 427 408,78	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	1 818 345,00	1 026 782,86	0,08
KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	EUR	790 000,00	514 465,96	0,04
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	266 130,00	169 994,30	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	290 000,00	231 424,93	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	EUR	160 000,00	171 783,48	0,01
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	3 000 000,00	1 966 066,03	0,15
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	EUR	1 020 000,00	940 704,53	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	1 290 000,00	1 248 083,66	0,09
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2026	EUR	1 620 000,00	1 495 389,60	0,11
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	13 800 000,00	11 899 878,00	0,90
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	556 000,00	264 829,96	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	EUR	1 390 000,00	1 277 739,73	0,10
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	2 810 000,00	2 252 455,31	0,17
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	1 426 000,00	855 845,94	0,06
KINGDOM OF SPAIN 2.15% 31/10/2025	EUR	1 510 000,00	1 501 061,83	0,11
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	12 400 000,00	11 498 567,56	0,87
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	400 000,00	320 118,82	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	3 837 000,00	3 759 016,39	0,28
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	2 570 000,00	2 473 049,91	0,19
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	1 470 000,00	1 549 698,98	0,12
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	EUR	2 340 000,00	2 121 069,60	0,16
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	1 170 000,00	481 829,40	0,04
KONINKIJKE AHOLD DLHAIZE 3.5% 04/04/2028	EUR	633 000,00	634 414,36	0,05

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	EUR	1 500 000,00	1 242 540,74	0,09
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	900 000,00	810 041,30	0,06
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	EUR	1 391 000,00	1 233 104,25	0,09
LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	EUR	700 000,00	696 118,37	0,05
LIBERTY MUTUAL GROUP INC VAR 23/05/2059	EUR	700 000,00	675 872,97	0,05
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	EUR	813 000,00	815 132,01	0,06
MAGNA INTERNATIONAL INC 1.5% 25/09/2027	EUR	800 000,00	732 614,30	0,06
MAGNA INTERNATIONAL INC 4.375% 17/03/2032	EUR	731 000,00	744 594,48	0,06
MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 1% 02/07/2031	EUR	500 000,00	405 425,49	0,03
MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 3.375% 15/10/2034	EUR	400 000,00	385 215,84	0,03
MERCK & CO INC 2.5% 15/10/2034	EUR	1 000 000,00	907 088,08	0,07
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	2 100 000,00	1 700 310,44	0,13
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	EUR	500 000,00	450 502,79	0,03
MONDI FINANCE PLC 1.625% 27/04/2026	EUR	971 000,00	920 546,28	0,07
MORGAN STANLEY VAR 07/02/2031	EUR	900 000,00	699 705,64	0,05
NASDAQ INC 4.5% 15/02/2032	EUR	796 000,00	799 398,05	0,06
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	EUR	2 144 000,00	2 139 394,09	0,16
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 25/07/2029	EUR	600 000,00	583 965,08	0,04
NATWEST GROUP PLC VAR 06/09/2028	EUR	1 008 000,00	986 973,37	0,07
NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	EUR	1 361 000,00	1 102 627,76	0,08
NERVAL SAS 3.635% 20/07/2028	EUR	700 000,00	666 328,80	0,05
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	6 600 000,00	5 389 230,00	0,41
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	EUR	900 000,00	751 962,54	0,06
NORDEA BANK ABP VAR 10/02/2026	EUR	615 000,00	621 856,66	0,05
NOVARTIS FINANCE SA 0.625% 20/09/2028	EUR	600 000,00	526 267,20	0,04
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	2 460 000,00	2 145 392,96	0,16
OAT 4% 25/04/2055	EUR	250 000,00	258 908,91	0,02
OAT 4% 25/04/2060	EUR	104 860,00	108 686,93	0,01
OBRIGACOES DO TESOIRO 0.7% 15/10/2027	EUR	2 356 000,00	2 157 836,52	0,16
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	1 619 779,41	0,12
ORSTED A/S VAR 24/11/20317	EUR	600 000,00	588 662,71	0,04
PEPSICO INC 2.625% 28/04/2026	EUR	300 000,00	295 461,59	0,02
PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	EUR	1 000 000,00	1 013 257,81	0,08
PORTUGAL 1% 12/04/2052	EUR	373 000,00	180 637,97	0,01
PROLOGIS INTL FUND II 1.876% 17/04/2025	EUR	700 000,00	682 319,68	0,05
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	EUR	600 000,00	553 499,16	0,04
RAIFFEISEN BANK INTL VAR 26/1/2027	EUR	800 000,00	812 387,40	0,06
REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	EUR	3 300 000,00	2 555 997,82	0,19
REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	EUR	200 000,00	155 025,08	0,01
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	585 000,00	578 282,95	0,04
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	8 830 000,00	7 312 951,66	0,55
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2024	EUR	4 840 000,00	4 705 109,20	0,36
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	3 486 000,00	2 837 081,10	0,21
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	EUR	2 351 000,00	1 846 052,22	0,14
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	3 832 000,00	3 335 036,32	0,25

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	EUR	914 000,00	467 928,59	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	524 000,00	182 393,66	0,01
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	EUR	380 000,00	254 883,70	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	340 000,00	318 385,14	0,02
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	435 892,00	354 568,25	0,03
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	3 510 000,00	2 040 137,25	0,15
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	2 064 000,00	1 608 333,77	0,12
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	157 000,00	86 701,48	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	839 000,00	525 082,99	0,04
REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	EUR	713 000,00	441 169,85	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	350 000,00	277 673,69	0,02
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	644 000,00	509 285,04	0,04
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	458 000,00	400 413,40	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	211 610,00	154 102,46	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	707 009,00	444 997,57	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	EUR	510 000,00	449 926,01	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	41 338,00	42 193,10	0,00
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	EUR	1 644 000,00	1 643 512,46	0,12
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	1 100 000,00	1 070 821,15	0,08
RYANAIR 0.875% 25/05/2026	EUR	345 000,00	318 784,08	0,02
SAFRAN SA 0.75% 17/03/2031	EUR	2 000 000,00	1 608 456,72	0,12
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	EUR	800 000,00	808 776,99	0,06
SAP SE 1.625% 10/03/2031	EUR	600 000,00	533 562,34	0,04
SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	EUR	1 700 000,00	1 586 121,41	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	EUR	400 000,00	369 842,84	0,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09/11/2027	EUR	200 000,00	202 187,10	0,02
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	EUR	629 000,00	456 207,58	0,03
SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23/03/2030	EUR	189 000,00	162 503,81	0,01
SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	EUR	721 000,00	571 251,20	0,04
SIEMENS FINANCIERINGSMAT 0.5% 05/09/2034	EUR	301 000,00	212 374,32	0,02
SIEMENS FINANCIERINGSMAT 2.75% 09/09/2030	EUR	1 200 000,00	1 127 758,10	0,09
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	EUR	669 000,00	665 913,39	0,05
SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	EUR	1 300 000,00	1 286 603,59	0,10
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	2 692 000,00	1 555 022,91	0,12
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	1 645 000,00	1 080 122,73	0,08
SSE PLC 1.25% 16/04/2025	EUR	800 000,00	769 668,81	0,06
STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	EUR	500 000,00	454 253,44	0,03
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	EUR	684 000,00	666 341,10	0,05
SUEZ 1.625% 21/9/2032	EUR	500 000,00	411 351,39	0,03
SUEZ 5% 03/11/2032	EUR	600 000,00	642 506,05	0,05
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	EUR	679 000,00	670 021,67	0,05
TELFONICA DEUTSCH FINAN 1.75% 05/07/2025	EUR	1 400 000,00	1 343 192,59	0,10
TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034	EUR	500 000,00	419 414,66	0,03
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	775 000,00	764 829,88	0,06
TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	EUR	700 000,00	620 604,58	0,05

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	EUR	809 000,00	810 232,73	0,06
TERNA RETE ELECTRICA PERP	EUR	511 000,00	450 025,52	0,03
TOTAL SE PERP 31/12/2099	EUR	710 000,00	603 034,71	0,05
TOTAL VAR PERP	EUR	400 000,00	389 080,00	0,03
TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.125% 05/11/2027	EUR	801 000,00	688 561,22	0,05
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	EUR	100 000,00	86 958,57	0,01
TRANSURBAN FINANCE CO 4.225% 26/04/2033	EUR	800 000,00	798 543,96	0,06
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.75% 24/03/2029	EUR	1 400 000,00	1 153 480,89	0,09
UNICREDIT SPA VAR 22/07/2027	EUR	600 000,00	558 310,79	0,04
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	EUR	770 000,00	760 421,54	0,06
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	EUR	525 000,00	512 912,86	0,04
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	EUR	400 000,00	385 733,44	0,03
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	1 471 623,87	0,11
VERIZON COMMUNICATIONS 1.875% 26/10/2029	EUR	400 000,00	359 019,40	0,03
VERIZON COMMUNICATIONS 2.875% 15/01/2038	EUR	400 000,00	335 423,29	0,03
VOLKSWAGEN FIN SERV AG 0.375% 12/02/2030	EUR	1 026 000,00	783 560,14	0,06
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	EUR	1 000 000,00	984 936,89	0,07
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	EUR	500 000,00	419 292,21	0,03
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	EUR	600 000,00	502 003,33	0,04
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 4.625% 25/03/2029	EUR	733 000,00	730 677,07	0,06
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	EUR	700 000,00	559 019,01	0,04
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	EUR	1 200 000,00	831 042,89	0,06
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	EUR	1 050 000,00	857 078,51	0,06
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	356 000,00	354 387,32	0,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			618 679 874,05	46,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			618 679 874,05	46,85
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI MSCI SWITZERLAND ETF	EUR	1 205 760,00	12 069 657,60	0,91
AVIVA AMERIQUE	EUR	316 231,49	185 697 455,56	14,06
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD	EUR	23,17	32 580 970,49	2,47
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	4 502,00	5 753 601,02	0,44
AVIVA INVESTORS JAPON	EUR	1 184,00	22 690 554,88	1,72
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	EUR	368 812,00	74 632 796,32	5,65
ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	EUR	1 700 000,00	7 680 600,00	0,58
ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	EUR	2 262 322,00	10 662 323,59	0,81

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	EUR	10 563 674,00	77 516 239,81	5,87
ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	EUR	8 015 560,00	55 603 939,72	4,21
ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	EUR	971 823,00	39 290 803,89	2,98
ISHARES PLC - ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF	EUR	1 170 235,00	10 034 765,13	0,76
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	EUR	130 466,00	11 635 297,09	0,88
ISHARES VII PLC - ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX JAP ETF	EUR	24 829,00	3 671 712,52	0,28
OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA D	EUR	34 370,00	11 113 195,80	0,84
OFI INVEST ASIE	EUR	27 698,00	6 507 091,14	0,49
OFI INVEST INFLATION EURO R	EUR	5 649,00	8 153 540,64	0,62
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	EUR	60 456,00	6 478 464,96	0,49
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	EUR	2 108,00	21 021 777,04	1,59
OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	EUR	405,00	8 293 816,80	0,63
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	7 137,00	7 591 270,05	0,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			1 335 246,53	0,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			1 335 246,53	0,10
Appel marge EUR G1	EUR	1 124 120,01	1 124 120,01	0,09
Appel marge GBP G1	GBP	389 490,00	449 031,59	0,03
Appel marge JPY G1	JPY	1,00	0,01	0,00
Appel marge USD G1	USD	-224 059,44	-211 626,39	-0,02
ED/202406/C/98.25	USD	6 670,00	393 742,62	0,03
ED/202406/C/98.5	USD	-6 670,00	-314 994,10	-0,02
EMINI RUSSE 1223	USD	-303,00	1 055 312,87	0,08
EURO BOBL 1223	EUR	32,00	-32 320,00	0,00
EURO BUND 1223	EUR	198,00	-308 490,00	-0,02

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EURO BUND 1223	EUR	89,00	-215 610,00	-0,02
EURO BUXL 1223	EUR	24,00	-171 840,00	-0,01
EURO STOXX 50 1223	EUR	830,00	-676 450,00	-0,05
EURO-BTP FU 1223	EUR	-50,00	277 750,00	0,02
EURO-OAT FU 1223	EUR	-2,00	5 240,00	0,00
LONG GILT 1223	GBP	1 089,00	-449 031,59	-0,03
S&P 500 EMI 1223	USD	190,00	-1 666 032,50	-0,13
SFR/202409/P/94.5	USD	2 992,00	1 395 324,68	0,11
SFR/202409/P/94.63	USD	-15 251,00	-8 822 892,56	-0,67
SFR/202409/P/94.75	USD	12 259,00	8 684 061,39	0,66
SHORT EURO-BTP 1223	EUR	3,00	-2 400,00	0,00
US 10YR ULTRA T 1223	USD	-1 625,00	4 005 645,76	0,30
US 2 YR NOT 0124	USD	1 901,00	-851 284,90	-0,06
US ULTRA BOND C 1223	USD	339,00	-2 332 010,36	-0,18
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			256 444 038,84	19,42
Dettes			-243 716 351,83	-18,45
Comptes financiers			2 623 258,04	0,20
ACTIF NET			1 320 665 264,99	100,00